

Van Ormelingen, à Tongres.

VENTE DE MEUBLES.

Mercrèdi 22 septembre 1858, à 9 heures précises du matin, le notaire VAN ORMELINGEN vendra publiquement à la mortuaire de M^r le curé Moons à Pirange, tous les meubles délaissés par le défunt et consistant principalement en :

Garde robes, commodes, tables, chaises, horloge, étain, cuivre, miroirs, tableaux, bois de lit, literies, linge, cuisinière, poêles, paille, bois, tonnes, cuves, 2 oléandres, 1 citronnier, et 2 orangers.

Une bibliothèque contenant différents livres de théologie, et autres.

VENTE D'ARBRES.

Le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement, à la requête de M^r veuve DE SAREN née RUBENS, rentière à Tongres, mardi 12 octobre 1858, à 10 heures précises du matin, au pied des arbres :

200 peupliers du Canada d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires, croissant dans les prés appelés Zuerbeemde à Tongres, sur les parcelles n^o 19, 20 et 21.
A long crédit sous caution.

KANTOOR VAN DEN

Notaris Delvigne, te Tongeren.

VERKOOP

VAN BOOMEN.

De notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, zal op maendag 20 september 1858, om 9 ure 's morgens ten verzoeke van de heer HUBERT LAMBRECHTS, grondeigenaar te Freeren, aen de meestbiedende openbaerlyk verkoopen :

Omtrent 50 schoone dikke canadas boomen, wassende op de gemeente Freeren, en 18 dikke witte en 3 olmen boomen wassende in Nederheim-brouck.
Vergadering der liefhebbers ten huize van de heer Lambrechts.

De notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, zal op maendag 20 september 1858, om 2 uren namiddag, ten herberge van de weduwe Perée te Rutten, aen de meestbiedende openbaerlyk verkoopen, den naekten eigendom :

- 1° Van een huis met stal, tuin en aehang, te Rutten, op den meuk, bewoont door Willem Vanderbueken.
- 2° Van een bouwland van 12 aren 42 centiaren te Rutten, in de schup.
- 3° Van een dito van 18 aren 63 centiaren te Rutten, in den grooten aerd.
- 4° En van een dito van 4 aren 44 centiaren te Rutten, in den grooten aerd.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
L'HOTEL DU PAON**

à Tongres, très-vaste et bien achalandé. — S'adresser à M^r NEVEN, notaire à Tongres.

BOURSES D'ÉTUDE.

Les collateurs de la fondation de bourses d'étude JEAN LEENAERS à Tongres, informent les intéressés qu'une bourse d'étude deviendra vacante au premier octobre prochain, et que les plus proches parents du fondateur sont appelés à en jouir.

Les ayants-droit sont donc invités à faire parvenir leurs demandes appuyées des pièces constatant leurs droits à l'obtention de cette bourse, à M. COART-DEPAÏVE, receveur de cette fondation à Tongres, dûment affranchies, avant le 10 octobre prochain.

COURS DE DANSE.

M. BERTHIER, PROFESSEUR,

a l'honneur de prévenir le public, que ses cours du soir ont lieu tous les jours de 7 à 9 heures, à dater du 16 août et finiront le 8 octobre; il se rendra également au domicile des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il enseignera toutes les danses ainsi que le joli quadrille des Lanciers.

S'adresser chez M. VANDENRYDT, aubergiste, rue de Hasselt, à Tongres.

BOUGIES DE L'ÉTOILE,

chez la veuve COLLÉE, grand'place, n^o 20.

Ces bougies reconnues supérieures ont obtenu trois premières médailles aux expositions nationales en 1835, 1841 et 1847 et la médaille aux expositions de Londres et de Paris.

CHEZ L. VRANCKEN-KRANS,

PHARMACIEN,



On peut se procurer toutes sortes de vins et de liqueurs surfines à des prix modérés et variés.

On y vend aussi de l'eau minérale du Pouhon de Spa, de la limonade gazeuse au citron, du Soda-Water, du vinaigre de vin et de l'huile de Provence, 1^{re} qualité.

A louer de suite,

Une belle et spacieuse MAISON, située sur le Vrythof, vis-à-vis du palais de justice, à Tongres.

S'adresser à M^r l'avocat FRÈRE, à Tongres.

A LOUER

POUR LE 15 MARS PROCHAIN,

Une belle MAISON de commerce, située dans la rue de St-Trond, n^o 5, occupée actuellement par M. HESTERMANS.

S'adresser à M^r veuve DELVOIE, rue de la Monnaie.

A VENDRE SOUS MAIN

UNE

BELLE ET SPACIEUSE MAISON

avec quartiers de derrière, située à Tongres, marché au lin, joignant la veuve Bellefroid et Joachim Meesen. Grande facilité pour le paiement du prix.

Jouissance immédiate.

S'adresser au notaire VAN ORMELINGEN pour les conditions.

COLLÈGE COMMUNAL ET ÉCOLE MOYENNE DE TONGRES.

La rentrée des classes aura lieu le lundi, 4 octobre. Les examens d'admission et de passage d'une classe à une autre commenceront le même jour à 8 heures du matin.

L'enseignement comprend les humanités et les études professionnelles. Un pensionnat est annexé aux deux établissements. Le prix de la pension est de 400 frs par an. La rétribution scolaire varie de 45 à 55 frs par an, selon les classes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ANGENOT, directeur.

On demande un garçon Pâtissier.

S'adresser chez M. BILLEN, derrière la halle à Liège.

SEUL AUTORISÉ PAR DÉCRET IMPÉRIAL. ROB LAFFECTEUR. IMPORTATION PERMISE EN BELGIQUE.

seul fourni à la pharmacie de l'armée belge.

Ce sirop est supérieur à l'essence et aux sirops de salsepareille, de cuisinier, de Larrey, d'iode de potassium et aux préparations mercurielles. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, le Rob est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir les dartres, abcès, cancers, teignes, ulcères, gales dégénérées, scrofules, scorbut, pertes blanches. Toutes ces maladies provenant d'une cause interne, c'est à tort qu'on croirait les guérir par une médication externe. On prescrit aussi le Rob de Boyveau-Laffeteur pour le traitement des affections des systèmes nerveux et fibreux, telles que goute, douleurs, marasme, rhumatisme, hypocondrie, paralysie, stérilité, amaigrissement.

Le Rob de Boyveau-Laffeteur, préparé et garanti véritable par la signature du Dr Giraudeau de St-Gervais, est utile pour guérir radicalement et en peu de temps les fleurs blanches acrimoneuses et les accidents contagieux nouveaux ou anciens. Ce Rob guérit surtout les maladies syphilitiques que l'on désigne sous les noms de primitives, secondaires et tertiaires. Le Rob de Boyveau-Laffeteur a été approuvé par l'ancienne société royale de Médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France en 1788 et 1795. En 1850, il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge, et en dernier lieu il a été officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie.

Dépôts chez tous les pharmaciens, chimistes et droguistes de la France et de l'étranger. — Les instructions sont traduites en toutes les langues.

On expédie le Rob contre l'envoi d'un bon sur un banquier ou d'un mandat sur la poste. — L'entrepôt général du véritable Rob Boyveau-Laffeteur se trouve chez le docteur Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer 12, à Paris. Consultations et traitements gratuits par correspondance. On distribue les prospectus gratis chez tous les pharmaciens.

Librairie de la veuve COLLEE, à Tongres. Grand'place, n^o 20.

L'AIDE DU NÉGOCIANT,

du Banquier, du Notaire, et de tous les Agents chargés de ventes publiques; contenant :

- 1° Un tableau indiquant au négociant ses prix de vente comparés au prix d'achat et calculés selon le taux pour cent du bénéfice à prélever, au Notaire et aux Agents chargés de ventes publiques, les prix de vente calculés, avec frais compris, selon le taux pour cent;
- 2° Une méthode simple et claire pour calculer l'intérêt, suivie d'une table contenant les diviseurs des taux les plus usités pour opérer les comptes d'intérêt dans toutes leurs fractions, et d'une explication sur la manière la plus simple de trouver ces diviseurs;
- 3° Les différents frais de recouvrement des valeurs, et la manière de les calculer;
- 4° La méthode la plus facile pour calculer l'escompte des valeurs, suivie de quelques bordereaux d'escompte, faits avec clarté et précision;
- 5° Une table pour trouver facilement le nombre de jours depuis une date quelconque jusqu'à une autre; par AUG. LEFÈVRE, négociant. 2,00

LE NÉGOCIANT BELGE, ou comptes faits pour l'achat ou vente de toutes espèces de marchandises, en tous poids et mesures, en francs et centimes, avec la réduction en argent des Pays-Bas. 1,50

NOUVEAUX COMPTES faits de Barème en francs et centimes, suivis du calcul de l'intérêt de l'argent à demi pour cent par mois, pour tous les jours et mois de l'année, etc. 1,25

CULTURE ORDINAIRE ET FORCÉE de toutes les plantes potagères connues; par GERAARDI, président du commerce agricole. Gros volume in-12, de 648 pages et 192 figures, 1854. 2,50

500,000 FRANCS A GAGNER

AU TIRAGE DU 1^{er} OCTOBRE PROCHAIN

DES LOTS DU NOUVEL EMPRUNT D'AUTRICHE.

CHAQUE LOT D'OBLIGATION DOIT GAGNER INFAILLIBLEMENT.

LES GAINS PRINCIPAUX SONT :

- 21 fois frs 625,000, 71 fois frs 500,000, 103 fois frs 375,000, 90 fois frs 100,000,
105 fois frs 75,000, 90 fois frs 50,000, 105 fois frs 37,500, 370 fois frs 12,500, 20 fois frs 10,000, 258 fois frs 5000, 754 fois frs 2500.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs 300.

Nous cédon les Lots d'Obligation du dit Emprunt à frs 300 la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance de les reprendre après le susdit tirage au prix de frs 250 les personnes qui désireraient s'y intéresser n'auront actuellement à nous verser que cette différence, soit frs 50 par Obligation ou frs 50 pour 10 Obligations, et en nous remettant frs 300 nous en céderons 10 Obligations.

Les remises pourront nous être faites sous enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles ou sur Paris.

Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.

Pour ordres et renseignements s'adresser directement à la maison de Banque soussignée.

STIRN ET GREIM, à Francfort s/M.